



## DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT D'ETUDIANT.E ARTISTE ET CONTRAT D'AMENAGEMENT D'ETUDES

Ce dossier est à adresser au plus tard le 26 septembre 2025 (semestre 1) ou le 31 janvier 2026 (semestre 2) à la direction culture de l'université de Lille par voie électronique à [benoit.blanc@univ-lille.fr](mailto:benoit.blanc@univ-lille.fr)

**Vous serez informé(e) du devenir de votre demande suite à la commission d'évaluation, instance habilitée à statuer sur l'ensemble des dossiers de demandes déposés.**

DATE DE DÉPÔT DU DOSSIER COMPLET : ...../...../.....

### Pièces à fournir :

- Copie de la carte d'étudiant.e
- CV
- Lettre de motivation
- Attestation(s) justifiant le parcours artistique
- Justificatif d'inscription ou d'adhésion à une structure de formation ou de pratique artistique valide pour l'année universitaire
- Lettre(s) de recommandation éventuelle(s)
- Planning de travail
- Éventuellement : Liste des événements professionnels auxquels participe l'étudiant.e durant l'année universitaire avec justification de sa présence dans la distribution.

### Calendrier et recours :

- Les dossiers doivent être déposés au plus tard le 26 septembre pour le semestre 1 et le 31 janvier pour le semestre 2.
- La réponse doit être justifiée en cas de refus total ou partiel de l'aménagement.
- L'étudiant.e doit être informé.e de la réponse 15 jours ouvrables après la date de clôture de dépôt des dossiers.
- Les aménagements sont accordés pour chaque semestre ou pour l'année universitaire en cours (en fonction de la durée de validité des justificatifs). Aucun aménagement n'est pluriannuel<sup>8</sup>, les étudiant-es doivent renouveler leur demande à chaque rentrée universitaire.
- Les recours peuvent être introduits dans les 15 jours ouvrables après la notification officielle de l'aménagement à l'étudiant.e.
- Pour toute demande d'aménagement dérogatoire au-delà du 26 septembre pour le semestre 1 et le 31 janvier pour le semestre 2, l'instruction de la demande d'aménagement n'est plus de droit.
- Le recours n'est possible qu'une fois le contrat visé par l'autorité compétente et doit être effectué auprès de la présidence à l'adresse : [contrat-amenagement-etude@univ-lille.fr](mailto:contrat-amenagement-etude@univ-lille.fr)

Je soussigné.e (nom / prénom) :

.....

Inscrit.e en (Composante - formation suivie - année d'étude) :

.....

.....

Courriel (uniquement prenom.nom.etu@univ-lille.fr) :

.....

N° d'étudiant.e:

.....

**1) SOLLICITE LA RECONNAISSANCE DU STATUT D'ÉTUDIANT ARTISTE<sup>1</sup> :**

|                         |                                  |
|-------------------------|----------------------------------|
| <b>Art pratiqué</b>     |                                  |
| Dénomination            | .....<br>.....<br>.....<br>..... |
| Niveau et/ou diplôme(s) | .....<br>.....<br>.....<br>..... |

|   |                                      |
|---|--------------------------------------|
| <b>Structure(s) de formation et/ou de pratique artistique pour l'année en cours</b> |                                      |
| Noms(s) ou intitulé(s)  | 1.....<br>2.....<br>3.....<br>4..... |
| Adresse(s) complète(s)  | 1.....<br>2.....<br>3.....<br>4..... |
| Nom(s) du (des) formateur(s) éventuel(s)  | 1.....<br>2.....<br>3.....<br>4..... |

<sup>1</sup> Joindre : un justificatif d'inscription et le programme de la formation





**Cadre réservé à l'administration**

**Avis de la Commission**

Favorable à la reconnaissance du statut étudiant.e artiste

Défavorable à la reconnaissance du statut étudiant.e artiste

Commentaires .....

.....

Fait à .....

Le.....

.....

Signature.....

.....

**Décision du Président ou de son représentant :**

Accorde le statut étudiant.e artiste

N'accorde pas le statut étudiant.e artiste

Le.....

.....

Signature.....

.....

Fait à .....

\_\_\_\_\_

2) **ET SOLLICITE A CE TITRE LES AMENAGEMENTS SUIVANTS**

(si les modalités de la formation le permettent – Attention, les aménagements ne sont accessibles que s'ils sont considérés comme justifiés et en fonction de la situation Cocher la ou les cases correspondant à votre demande et précisez si nécessaire) :

- Bénéficiaire d'un aménagement de l'emploi du temps<sup>2</sup>;
- Être excusé-es pour une absence ponctuelle aux enseignements ou aux stages<sup>3</sup> en accord avec le lieu d'accueil ;
- Bénéficiaire d'une dispense d'assiduité aux enseignements ;
- Bénéficiaire d'un report exceptionnel, d'un étalement ou d'un allègement de la période de stage ;
- Bénéficiaire d'un contrat pédagogique prévoyant l'étalement d'études<sup>4</sup> ;
- Solliciter des accompagnements adaptés et personnalisés, en particulier de compensation au titre d'un handicap, ainsi que pour les étudiant-es empêché-es ou en exil<sup>5</sup> ;
- Bénéficiaire de la conservation des notes des sessions antérieures pendant 5 ans
- Bénéficiaire, pour les étudiant-es en LMD et dans le cadre légal, d'une valorisation de leur engagement par des crédits ECTS<sup>6</sup>.
- Bénéficiaire d'aménagements des épreuves, d'épreuves de substitution, ou d'une dispense d'épreuve ou d'une partie d'épreuve<sup>7</sup>

<sup>2</sup> Par exemple, intégrer, ponctuellement, un autre groupe de TD, TP ou de vacation hospitalière ou, pour les étudiant-es inscrit-es à l'Association Sportive (AS) et participant aux séances d'entraînement de l'AS et aux compétitions de la FFSU, être placé-es dès le début du semestre dans un groupe de TD, TP ou de vacation hospitalière n'ayant pas lieu le jeudi après-midi

<sup>3</sup> Concernant les stagiaires et alternants relevant de la catégorie ESH, ils doivent fournir un arrêt de travail le cas échéant, conformément au droit du travail

<sup>4</sup> Identifier dans les tableaux par semestre les BCC ou UE qui font d'objet d'une demande de report à l'année suivante

<sup>5</sup> Par exemple mise à disposition de cours en ligne, transmission des supports de cours, tutorat, aides humaines ou matérielles, etc.

<sup>6</sup> Une fois par cycle, par le choix de l'Unité d'enseignement Projet de l'étudiant – Engagement citoyen, solidaire et Associatif

<sup>7</sup> Pour les étudiant-es éligibles à ces aménagements, les contrôles de connaissance peuvent se faire exclusivement sous forme d'évaluation terminale lorsque celle-ci est prévue, ou sous forme d'évaluation de substitution lorsque celle-ci est prévue (modalité spécifique aménagée par les formations) pour les formations organisées en évaluation continue, ou continue intégrale. Dans le cadre de l'évaluation continue, les étudiant-es éligibles à un RSE peuvent demander à passer l'évaluation à un autre moment (notamment avec un autre groupe de TD ou lors de sessions exceptionnelles destinées à l'ensemble des étudiant-es bénéficiant de régimes spéciaux d'études, dans les formations où elle est organisée

**Tableau des unités d'enseignement pour lesquelles un aménagement est sollicité, type d'aménagement précis :**

**SEMESTRE 1**

| BCC n° | UE (numéro et intitulé) | Aménagements demandés pour chaque UE | Avis composante | Avis commission |
|--------|-------------------------|--------------------------------------|-----------------|-----------------|
|        |                         |                                      |                 |                 |
|        |                         |                                      |                 |                 |
|        |                         |                                      |                 |                 |
|        |                         |                                      |                 |                 |
|        |                         |                                      |                 |                 |
|        |                         |                                      |                 |                 |
|        |                         |                                      |                 |                 |

**SEMESTRE 2<sup>10</sup>**

| BCC n° | UE (numéro et intitulé) | Aménagements demandés pour chaque UE | Avis composante | Décision commission |
|--------|-------------------------|--------------------------------------|-----------------|---------------------|
|        |                         |                                      |                 |                     |
|        |                         |                                      |                 |                     |
|        |                         |                                      |                 |                     |
|        |                         |                                      |                 |                     |
|        |                         |                                      |                 |                     |
|        |                         |                                      |                 |                     |
|        |                         |                                      |                 |                     |

---

<sup>10</sup> Les aménagements sont accordés pour chaque semestre ou pour l'année universitaire en cours (en fonction de la durée de validité des justificatifs). Aucun aménagement n'est pluriannuel<sup>10</sup>, les étudiant-es doivent renouveler leur demande à chaque rentrée universitaire.

**Signature de l'étudiant.e**

Commentaires éventuels :

.....  
.....  
.....

Le.....  
...  
Signature.....  
.....

**AVIS DE LA COMPOSANTE (INDISPENSABLE AVANT L'ENVOI DU DOSSIER COMPLET)**

**Avis de la Composante**

Favorable

Défavorable

Réservé (aménagement partiels : cf. précisions dans le tableau p.4)

Le / la responsable de formation / directeur-riche d'études (nom, prénom, fonction, adresse mail)

.....  
.....  
.....

Fait à.....

Le.....

Signature.....

.....

Le / la Responsable de la composante, ou son représentant ayant délégation de signature (nom, prénom, fonction, adresse mail)

.....  
.....  
.....

Fait à .....

Le .....

Signature.....

.....

**Cadre réservé à l'administration**

**Avis de la Commission**

Favorable

Défavorable

Réservé (aménagement partiels : cf. précisions dans le tableau p.4)

Commentaires .....

.....

Le.....

...

Signature.....

Fait à .....

.....

**Décision du Président, ou son représentant :**

Aménagements accordés selon l'avis commission

Aménagements refusés

Commentaires .....

.....

Le.....

...

Signature.....

Fait à .....

.....

**Ce dossier est à adresser au plus tard le 26 septembre 2025 à la direction culture de l'université de Lille par voie électronique à [benoit.blanc@univ-lille.fr](mailto:benoit.blanc@univ-lille.fr)**

**Vous serez informé(e) du devenir de votre demande suite à la commission d'évaluation, instance habilitée à statuer sur l'ensemble des dossiers de demandes déposés.**

DATE DE DÉPÔT DU DOSSIER COMPLET :